

# MÉMOIRE

LE REPRENEURIAT : UN VECTEUR POUR  
LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

---

## Consultations prébudgétaires 2021-2022 du ministère des Finances du Québec

### Présenté par :

Vincent Lecorne, Président-directeur général

Marc Duhamel, Chercheur INRPME, UQTR

Jean-Pascal Dumont, MBA, CTEQ



Centre  
de transfert  
d'entreprise  
du Québec

# MÉMOIRE

**Centre de transfert d'entreprises du Québec  
(CTEQ)**

## **Le repreneuriat : un vecteur pour la relance économique du Québec**

**Consultations prébudgétaires 2021-2022 du  
ministère des Finances du Québec**

Présenté par :  
Vincent Lecorne, président-directeur général  
Marc Duhamel, chercheur INRPME, UQTR  
Jean-Pascal Dumont, MBA, CTEQ

## Table des matières

<b>Le Centre de transfert d'entreprise du Québec - CTEQ</b> .....	4
Chiffres clés CTEQ.....	4
5 volets d'intervention pour les conseillers du CTEQ .....	4
Un CTEQ facilitateur entouré d'un réseau d'experts.....	4
Autres mandats du CTEQ .....	5
Les résultats du CTEQ.....	5
Le repreneuriat au Québec .....	6
Un plan d'action repreneurial pour la relance économique.....	10
Mesures fiscales (taxe, impôt, déduction, exemption, etc.) que le gouvernement devrait mettre en place afin de favoriser la relance de l'économie du Québec. ....	12
Mesures réglementaires que le gouvernement du Québec pourrait abolir, alléger ou implémenter afin de favoriser la relance l'économie du Québec .....	17
Programmes que le gouvernement peut mettre en place ou modifier afin de favoriser la relance de l'économie du Québec.....	18
Secteurs de l'économie qui devraient être favorisés par le gouvernement du Québec ..	23
<b>Conclusion</b> .....	27
<b>ANNEXES</b> .....	28

## Le Centre de transfert d'entreprise du Québec - CTEQ

### MISSION

Assurer la pérennité des entreprises québécoises.

### VALEURS

Professionalisme, Neutralité, Leadership, Collaboration, Avant-gardisme.

### VISION

Être le chef de file du repreneuriat au Québec. Le CTEQ exerce pleinement son influence et son rayonnement au sein de l'écosystème entRepreneurial.

## Chiffres clés CTEQ

### Janvier 2021

**11 502 entrepreneurs guidés depuis 2015** (4 234 cédants et 7 270 repreneurs)

En 2019-2020 :

- 1 259 587 500 \$ chiffre d'affaires de la clientèle desservie ;
- 23 304 emplois sauvegardés, pour 894 entreprises (26 employés/entreprise) ;
- 1 438 envois d'opportunités d'affaires, soit 3 envois pour 1 rencontre ;
- 567 rencontres de maillage ;
- Nombre de transferts complétés : 150 transferts/an.

## 5 volets d'intervention pour les conseillers du CTEQ

- Animation du territoire.
- Formation.
- Coordination.
- Maillage.
- Référencement.

## Un CTEQ facilitateur entouré d'un réseau d'experts

Le CTEQ a développé un réseau de partenaires professionnels spécialisés en transfert d'entreprise. Ce réseau est inscrit, en partie, à l'INDEX<sup>1</sup> du CTEQ (plus de 500 experts référencés au Québec) et dans le CRM du CTEQ au fur et à mesure que les étapes du transfert d'entreprise sont franchies, grâce à l'intervention des experts (plus de 1500 références).

Il faut ajouter à ce réseau du secteur privé, les conseillers en transfert d'entreprise certifiés par le CTEQ en collaboration avec l'Institut du Leadership. On compte plus 70 conseillers certifiés depuis 2019.

---

<sup>1</sup> INDEX (<https://ctequebec.com/lindex>)

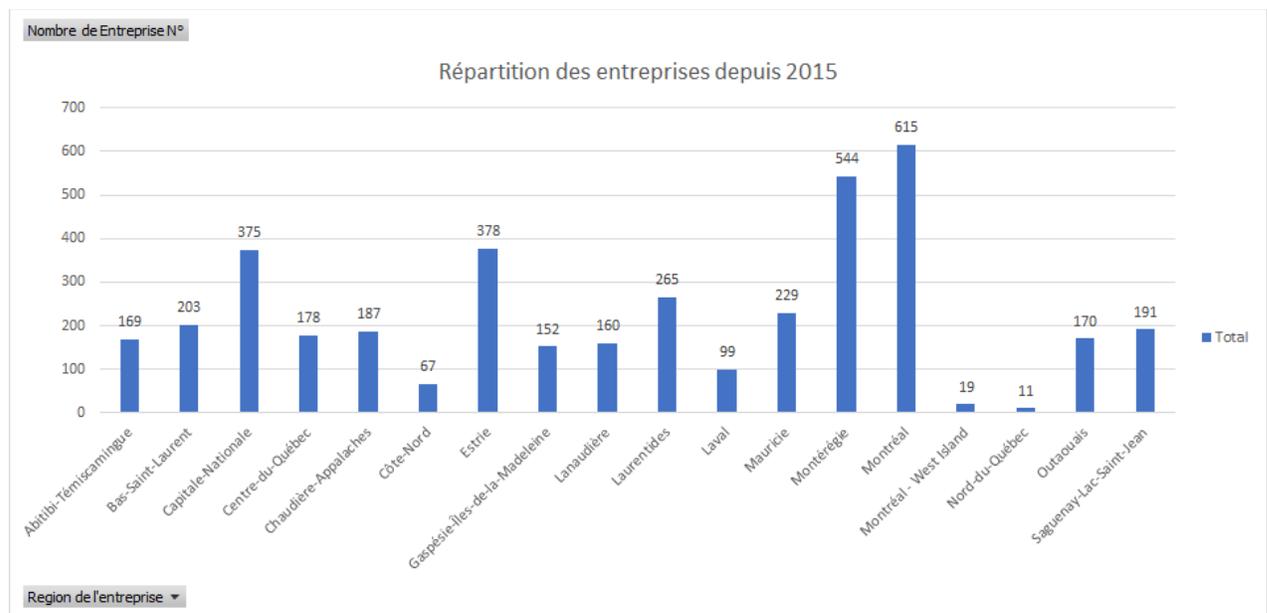
## Autres mandats du CTEQ

- Mandat avec le ministère du Tourisme (MTO) pour soutenir le transfert d'entreprise dans toutes les régions et tous les sous-secteurs du secteur touristique (ATR et ATS).
- Mandat de la direction de l'économie sociale pour le programme de soutien à la reprise collective (PSRC) qui vise à promouvoir et gérer un fonds dédié à la reprise collective en finançant l'accès aux experts.
- Mandat dans le domaine culturel avec la SODEC pour promouvoir le reprenariat et soutenir les dossiers en cours.

**Retenons que la pérennité d'une entreprise représente sa capacité à préserver son identité et sa cohérence d'ensemble, en dépit des obstacles rencontrés au fil du temps.**

## Les résultats du CTEQ

### Résultats du CTEQ depuis 2015, tous secteurs d'activités, selon les régions administratives (4012 entreprises)



## Le repreneuriat au Québec

### Le contexte démographique

Le vieillissement démographique du Québec, bien connu des décideurs publics et amplement documenté par les démographes québécois est un frein important à la croissance de la productivité du travail et celle de la prospérité économique des Québécoises et des Québécois. L'écosystème entrepreneurial n'y fait pas exception.

L'accélération du vieillissement des propriétaires dirigeants, l'un des principaux facteurs qui mènent à la dissolution ou à la fermeture des entreprises existantes, menace la pérennité de celles-ci partout au Québec, et particulièrement en région.

**Tableau 1 : Proportion d'entrepreneurs (travailleurs indépendants et salariés) par groupe d'âge, selon la région administrative, Québec, 2016<sup>2</sup>**

Régions administratives	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 79 ans	Total - Groupes d'âge
1 Bas-Saint-Laurent	0,5	10,7	22,6	26,7	39,4	100
2 Saguenay - Lac-Saint-Jean	1,0	10,0	22,0	29,3	37,6	100
3 Capitale-Nationale	1,2	11,6	23,1	31,5	32,6	100
4 Mauricie	1,3	10,4	20,4	32,9	34,9	100
5 Estrie	1,7	10,5	23,3	30,1	34,4	100
6 Montréal	1,8	11,8	22,5	31,7	32,2	100
7 Outaouais	2,0	12,1	24,7	29,4	31,8	100
8 Abitibi - Témiscamingue	1,8	11,5	22,8	32,0	31,8	100
9 Côte-Nord	1,8	12,4	22,2	26,2	37,3	100
10 Nord-du-Québec	5,2	19,5	24,7	28,6	22,1	100
11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	1,3	8,0	22,8	29,8	38,1	100
12 Chaudière - Appalaches	0,9	11,7	23,2	30,9	33,3	100
13 Laval	1,7	9,8	23,0	33,3	32,2	100
14 Lanaudière	1,7	10,6	22,2	33,8	31,6	100
15 Laurentides	1,4	11,4	21,5	33,4	32,3	100
16 Montérégie	1,4	10,7	22,6	32,2	33,1	100
17 Centre-du-Québec	1,1	11,4	22,0	32,5	33,0	100
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>1,5</b>	<b>11,3</b>	<b>22,6</b>	<b>31,8</b>	<b>32,8</b>	<b>100</b>

<sup>2</sup> Source : Recensements de 2016, Statistique Canada. Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, Statistique Canada. Compilation : Direction des politiques et de l'analyse économiques, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Des 199 565 propriétaires-dirigeants (travailleurs autonomes et salariés) recensés au Québec en 2016, le tableau 1 montre que près du tiers est âgé de plus de 55 ans, à travers l'ensemble des régions du Québec. Ce taux dépasse 35 % dans certaines régions administratives, comme celles du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac–Saint-Jean et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

En 2017, près de 39 % des propriétaires dirigeants âgés de 65 ans à la tête d'entreprises québécoises envisageaient de procéder à un transfert au cours des cinq prochaines années. Cela représente une proportion de 51 % plus élevée que pour les propriétaires-dirigeants âgés entre 50 et 64 ans et de 176 % plus élevée que ceux entre 40 et 49 ans.<sup>3</sup> Toutes catégories d'âges confondues, ce sont près de 23 % des propriétaires-dirigeants d'entreprises québécoises qui avaient l'intention de procéder à un transfert au cours des cinq prochaines années ; une moyenne annuelle représentant plus 7 500 entreprises par année.

Considérant l'âge moyen de 61 ans de la prise de la retraite au Québec<sup>4</sup>, il est facile de constater l'ampleur du défi économique, social, familial et repreneurial que représentent plusieurs dizaines de milliers de transferts d'entreprises pour les propriétaires-dirigeants de toutes les régions du Québec et pour l'économie québécoise dans la prochaine décennie.

### **Une hausse des intentions de transfert pendant la pandémie qui confirme l'importance du repreneuriat pour la relance de l'économie québécoise**

Les toutes dernières données de [l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises](#), réalisée au début de l'automne pandémique par Statistique Canada, suggèrent une accélération du simple au double des intentions de transferts d'entreprises en 2021. Alors qu'on estimait à environ 7 500 propriétaires-dirigeants qui avaient annuellement l'intention de procéder à un transfert pour la période quinquennale de 2017-2022, la pandémie de la COVID-19 a fait bondir les intentions de transfert au Québec à environ 15 000 entreprises d'ici la fin de 2021, toutes tailles confondues.

**Considérant que les intentions de transfert d'entreprise sont presque trois fois plus importantes que les intentions de fermeture (1,9 %) au Québec en 2021, il est important de soutenir le développement d'une culture repreneuriale forte pour maintenir le dynamisme de l'écosystème entrepreneurial québécois par des politiques fiscales neutres et efficaces et des mesures économiques ciblées.**

<sup>3</sup> Voir Tableau 17 (p. 20) de Duhamel, M., Cadieux, L., Brouard, F. et Laurin, F. (2019). Portrait du repreneuriat de PME au Québec en 2017. Centre de transfert d'entreprise du Québec et Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières. <https://ctequebec.com/wp-content/uploads/2019/05/CTEQ-Sommet-2019-Final.pdf>

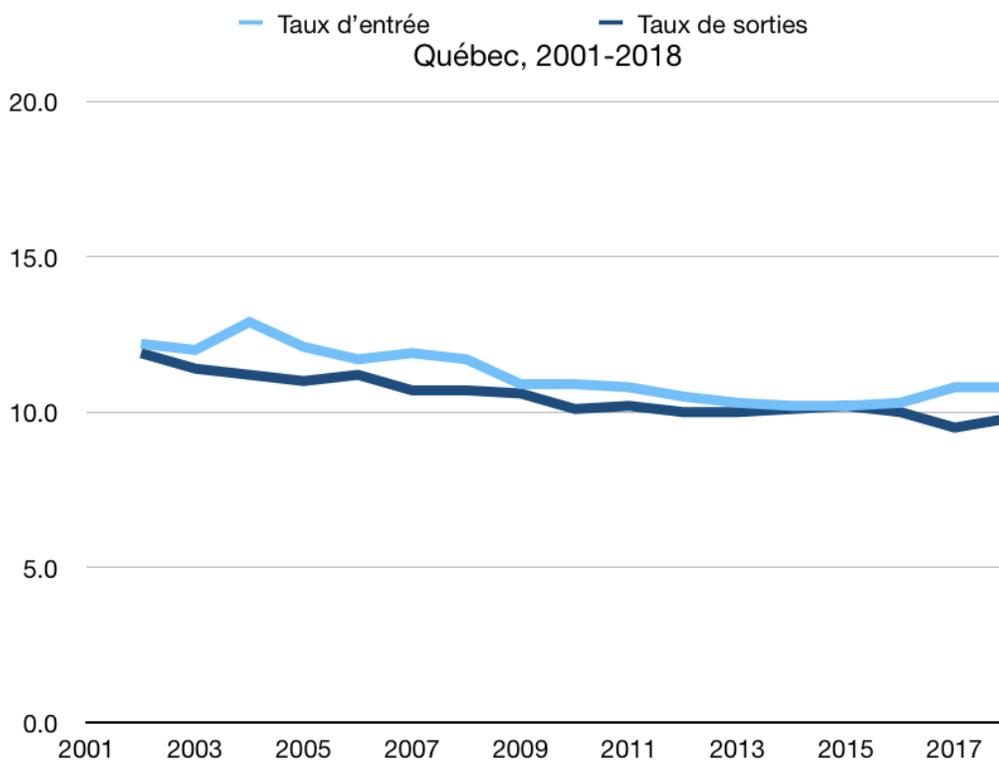
<sup>4</sup> Source : Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, 71F004XVB, 2011.

## Le Québec doit apprendre de l'expérience du Japon

Sans repeneuriat, le Québec pourrait répéter l'expérience du Japon où le vieillissement des propriétaires-dirigeants a mené à une baisse de 21 % du nombre total d'entreprises en 15 ans seulement (1999-2014).

Le repeneuriat permet de maintenir les entreprises existantes en place et maintenir les opportunités de redynamiser la productivité du travail des emplois existants. L'importance économique grandissante de la continuation des activités commerciales des entreprises est un corollaire direct du long déclin décennal du dynamisme entrepreneurial qu'on observe, tant au Québec qu'au Canada que dans les autres économies développées. Selon les dernières données de Statistique Canada, on observe un repli des taux d'entrées et de sorties des entreprises au Québec.

**Graphique 1 : Taux d'entrées et de sorties des entreprises au Québec**



Source: Statistique Canada. Tableau 33-10-0087.

De 2002 à 2017, le taux de sortie des entreprises au Québec est passé de 11,9 % à 9,5 % pour remonter à 9,8 % en 2018. Les effets de la pandémie se sont faits fortement ressentir à l'échelle de la province. Des données expérimentales de Statistique Canada montrent que le nombre d'entreprises en opération a chuté de 8 % entre mars et juillet 2020 et que l'augmentation observée des entrées et la réduction des sorties d'entreprises n'aura pas été en mesure de compenser et mener à une réduction de 5,5 % des entreprises en exploitation.<sup>5</sup>

**Si l'expérience japonaise se répétait au Québec, cela représenterait la fermeture d'environ 50 000 entreprises.** Les efforts de relance de l'économie québécoise pour contrer les effets de la pandémie doivent promouvoir la continuité des entreprises, quel que soit l'âge de ses propriétaires-dirigeants ou de la stratégie envisagée pour assurer sa pérennité.

### **Des impacts économiques à long terme inconnus de la pandémie COVID-19**

Au cours des 20 dernières années, les politiques publiques ont grandement souligné l'importance d'assurer la croissance de la productivité du travail des entreprises par la forte croissance de l'emploi, le développement, l'adoption, la diffusion des nouvelles technologies et leur pérennité. Ces politiques démontrent la contribution économique importante associée à la continuation des activités commerciales des entreprises.

On comprend encore mal les effets attendus à long terme de la pandémie de la COVID-19 sur le dynamisme entrepreneurial et de la contribution du repreneuriat à assurer la forte croissance de l'emploi et de la productivité du travail. Par contre, les effets à court terme de la première vague de la pandémie de la COVID-19 auront contribué à un repli sur le nombre d'entreprises en exploitation continue au Québec entre mars et juillet 2020.

Les résultats préliminaires de recherches en cours semblent confirmer qu'en plus de l'âge avancé de ses propriétaires-dirigeants, les intentions de transfert d'entreprise sont l'un des meilleurs prédicteurs de leur taux de survie au Québec et au Canada. L'un des constats est que l'entreprise d'un propriétaire-dirigeant qui a l'intention de procéder à un transfert a statistiquement moins de chance de survivre au-delà de trois ans.

<sup>5</sup> Calculs à partir de Statistique Canada. Tableau 33-10-0270-01 Estimations expérimentales pour les entreprises nouvellement ouvertes et les entreprises nouvellement fermées pour le Canada, les provinces et territoires, et les régions métropolitaines de recensement, données désaisonnalisées. DOI : <https://doi.org/10.25318/3310027001-fra>

**Tableau 2 : Estimations expérimentales pour les entreprises nouvellement ouvertes et les entreprises nouvellement fermées au Québec**

Période	Nombre d'entreprises au Québec			
	En exploitation	Nouvellement ouvertes	En exploitation continue	Nouvellement fermées
Mars 2020	164,106	6,086	158,715	11,504
Avril 2020	154,703	5,919	149,727	15,004
Mai 2020	151,469	8,235	144,158	11,767
Juin 2020	150,561	10,670	142,060	11,886
Juillet 2020	155,005	10,473	146,096	5,954

Source : Statistique Canada. Tableau 33-10-0270-01 Estimations expérimentales pour les entreprises nouvellement ouvertes et les entreprises nouvellement fermées pour le Canada, les provinces et territoires, et les régions métropolitaines de recensement, données désaisonnalisées. DOI : <https://doi.org/10.25318/3310027001-fra>

## Un plan d'action repreneurial pour la relance économique

Premièrement, le CTEQ doit continuer à démystifier le repreneuriat, partager les meilleures pratiques et soutenir le développement de nouvelles solutions pour satisfaire les propriétaires-dirigeants, encourager les repreneurs et soutenir les intervenants du développement économique.

Le repreneuriat est l'affaire de tous, mais surtout du résultat de maillages complexes. On doit, en premier lieu, faciliter le maillage des repreneurs avec les propriétaires-dirigeants et se donner de nouveaux axes de communication pour soutenir nos entreprises existantes. En deuxième lieu, on doit favoriser le maillage d'expertises variées pour réduire les barrières à la planification et à la réussite des transferts d'entreprises au Québec. Finalement, on doit encourager le développement de politiques publiques entourant le transfert d'entreprise pour assurer le maintien et le développement de l'écosystème entrepreneurial québécois.

Relever le défi du repreneuriat au Québec nécessite de s'adapter à la courbe démographique vieillissante de nos propriétaires-dirigeants d'entreprises, alors que le nombre de repreneurs est insuffisant. Des initiatives comme le *Visa Repreneuriat*,

présentées lors de la consultation parlementaire pour le projet de loi 27 et le développement de « *missions repreneuriales* » dans la francophonie, sont des initiatives simples et faciles à mettre en place et qui rendraient le marché plus fluide, plus dynamique et plus transparent.

Pour réussir le défi du repeneuriat, de la pérennité de nos entreprises, de la productivité, de la richesse socioéconomique et de la prospérité de l'économie québécoise, le Québec doit se doter d'un plan d'action pour faire éclater les silos qui empêchent et retardent les maillages efficaces entre repeneurs et propriétaires-dirigeants qui effritent la vitalité des écosystèmes entRepreneuriaux des régions.

Pour surmonter les défis des migrations et de l'urbanisation du Québec, les maillages entre repeneurs et propriétaires-dirigeants doivent rayonner au-delà des frontières des régions administratives, peu importe la taille de l'entreprise ou son secteur d'activités. Depuis 2015, les opportunités de reprise au CTEQ sont de moins en moins locales et de plus en plus provinciales, interprovinciales, voire internationales. L'écosystème québécois est soumis à d'importantes pressions internationales. Des outils sont nécessaires pour garder les « gazelles » et les « fleurons » sous le contrôle des propriétaires-dirigeants québécois. Le repeneuriat est une approche qui peut, non seulement contribuer à conserver les sièges sociaux et les centres névralgiques d'entreprises innovantes à forte croissance et productives au Québec, mais aussi favoriser la croissance de la productivité et la création d'emploi.

Les pouvoirs publics doivent jouer leur rôle de catalyseur pour faciliter le marché et le rendre plus transparent, plus fluide et plus dynamique. Une plateforme numérique favorisant l'identification des opportunités, comme celles des candidats potentiels à la reprise, permettrait de structurer et de simplifier les règles du transfert d'entreprise au Québec, comme on le voit dans d'autres pays.

Prioriser le repeneuriat est un plan d'action pour la relance économique à la fois à court et à long termes. C'est la raison pour laquelle le mandat du CTEQ est essentiel à la croissance de la productivité des entreprises québécoises.

## Mesures fiscales (taxe, impôt, déduction, exemption, etc.) que le gouvernement devrait mettre en place afin de favoriser la relance de l'économie du Québec.

Au Québec, certaines mesures fiscales, controversées depuis la *Commission royale d'enquête sur la fiscalité de la province de Québec* de 1965 (la Commission Bélanger),<sup>6</sup> l'exonération limitée (à vie) des gains en capital sur les actions admissibles d'une société qui exploite une petite entreprise (LI 693.5 et 726.7.1), ainsi que celles qui s'appliquent à l'aliénation des biens agricoles et de pêches admissibles (LI 726.7 et 726.7.0.1), ont été mises en place dans les années 1980 afin d'encourager la prise de risque entrepreneurial et l'émergence de nouvelles entreprises par la capitalisation des petites entreprises et l'investissement dans les secteurs de l'agriculture et des pêches, en particulier.

Après plus de trente ans à entreprendre, plusieurs milliers de propriétaires-dirigeants approchant l'âge de la retraite, souhaitent récolter les fruits de leurs investissements dans le capital tangible et intangible de leur entreprise. Œuvrant dans tous les secteurs d'activités économiques, dont celui de l'agriculture et des pêches, ceux-ci désirent préserver la vitalité des économies locales et régionales par le biais d'un transfert que ce dernier soit à un membre de la famille, à un employé, à un repreneur externe ou à une équipe. Selon *l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises* de l'automne 2020, effectuée par Statistique Canada, il y aurait environ 1 875 entreprises (12,5 % des intentions totales de transfert) d'ici la fin de l'année fiscale 2021 qui préféreraient transférer à un membre de la famille pour en assurer la pérennité.

Ces propriétaires-dirigeants font face à d'importantes barrières fiscales puisque les dispositions fiscales entourant l'application des sept critères (objectifs) de qualification visant à restreindre l'admissibilité à l'exonération limitée (à vie) des gains en capital violent à divers degrés plusieurs des principes fondamentaux de l'imposition du revenu des entrepreneurs dans le cas de transferts d'entreprises familiales, soit : la neutralité, l'équité, la simplicité et la prévisibilité.<sup>7</sup>

Comme le rappelle Godbout (2017) : « (...) l'efficacité de l'[exonération cumulative des gains en capital] a maintes fois été contestée » (p. 15).<sup>8</sup> Selon ce dernier, plusieurs commissions et comités d'études de la fiscalité : « (...) ont à tour de rôle proposé de **convertir cette mesure en possibilité de transférer des sommes à l'intérieur du**

<sup>6</sup> Commission royale d'enquête sur la fiscalité de la province de Québec ; Bélanger, Marcel. Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité : instituée par les arrêtés ministériels 372 du 12 mars 1963 et 545 du 3 avril 1963. Québec: R. Lefebvre, imprimeur de la Reine, 1965. 552 p. [Consulté en ligne le 19 janvier 2021 : <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/7577-commission-belanger-1965?ref=615>]

<sup>7</sup> Ces quatre principes sont établis et résumés par la *Commission d'examen sur la fiscalité québécoise* (2015). *Rapport final : Se tourner vers l'avenir du Québec*. Volume 1, p. 22-23.

<sup>8</sup> Godbout, L. (2017). Regard sur une réforme annoncée: Observations dans le cadre des Consultations du ministère des Finances du Canada sur la planification fiscale au moyen de sociétés privées. Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, R2017-04. Université de Sherbrooke.

**régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) lors de la vente des actions » afin d'améliorer l'efficacité, l'équité, la simplicité et la prévisibilité de tous les transferts d'entreprise au Québec.**

En dépit des assouplissements apportés aux dispositions fiscales applicables aux transferts d'entreprises familiales, lors des budgets du Québec du 26 mars 2015 et du 17 mars 2016, les modalités techniques visant à limiter le dépouillement de surplus de sociétés privées continuent de favoriser le transfert d'une entreprise à une tierce personne ou même à des intérêts étrangers plutôt que de la vendre à un membre de la famille.

Des récentes estimations provenant de *Duhamel et al. (2020)* suggèrent que cette incitation fiscale n'est pas neutre, et particulièrement pour les propriétaires de petites entreprises dont le chiffre d'affaires annuel moyen est estimé à 1,3 million \$ en 2017.<sup>9</sup> Les chercheurs estiment que la différence entre les gains en capital anticipés avec un transfert à un tiers externe, comparativement à un membre de la famille, peut mener à une perte de gains en capital de 27 108 \$ en moyenne, dans le cas des PME à faible capitalisation, et de 24 125 \$ dans le cas où le gain en capital dépasserait les seuils d'exonération de 835 716 \$, et 1 million \$ pour les petites entreprises d'agriculture et de pêche, en 2017.<sup>10</sup>

Étant donné que l'estimation du gain en capital imposable moyen estimé à 91 567 \$ pour les propriétaires-dirigeants d'entreprises à faible capitalisation au Québec, cette réallocation des activités de transferts vers une tierce personne représente une perte d'environ 30 % des gains en capital qui seraient anticipés lors d'un transfert familial, pendant que cette perte relativement moins importante pour les entreprises fortement capitalisées où elle équivaut à 1,2 %.

Le propriétaire-dirigeant qui souhaite procéder à un transfert familial est ainsi confronté à un choix tout aussi déchirant qu'inefficace : céder son entreprise à un membre de la famille pour obtenir un gain en capital plus élevé, mais imposable à un taux marginal d'imposition variant entre 12,5 % et 53,3 % selon son revenu imposable ou obtenir un gain en capital inférieur d'environ 30 % pour bénéficier de l'exonération limitée (à vie) des gains en capital.<sup>11</sup>

**Puisque ces entreprises, souvent de très petites tailles, représentent près de 73 % des entreprises dont le propriétaire-dirigeant souhaite procéder à un transfert familial au Québec, il apparaît que l'un des effets négatifs attendus de la lutte au**

<sup>9</sup> Voir Tableau 5, p. 12 dans Duhamel, M., Brouard, F., et Cadieux, L. (2020). *L'influence des facteurs fiscaux sur les intentions de transferts de PME québécoises et canadiennes*. Rapport de recherche préparé pour le Centre de transfert d'entreprise du Québec, Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières, QC. Décembre. [Consulté en ligne le 19 janvier 2021: <https://ctequébec.com/publication-du-rapport-sur-l-influence-des-facteurs-fiscaux-transfert-pme/>]

<sup>10</sup> Voir Tableau 7, p.16 dans Duhamel et al. (2020).

<sup>11</sup> Duhamel et al. (2020).

**dépouillement de surplus semble se concentrer sur la population spécifiquement visée de ces mesures fiscales.** Ces entreprises sont essentielles à la vitalité économique de plusieurs municipalités et pour l'occupation du territoire québécois. Elles font partie du « **tissu économique des régions du Québec** ».

Deuxièmement, tant que les règles fédérales ne seront pas harmonisées avec les règles provinciales concernant les critères de qualifications applicables au transfert d'entreprises familiales, les iniquités fiscales associées au transfert familial perdureront et cela limitera la portée concrète des assouplissements annoncés lors des budgets du Québec du 26 mars 2015 et du 17 mars 2016.

Selon *Duhamel et al.* (2020), le total des gains en capital réalisé par l'ensemble des activités de transferts de PME pourrait atteindre jusqu'à 15,7 milliards \$ sur une période de cinq ans (2017-2022) au Québec, dont près de 41 % proviendrait des transferts familiaux.

Puisque les transferts à des repreneurs familiaux ne sont pas admissibles à la déduction pour les gains en capital, ces derniers représentent des charges fiscales supplémentaires allant de 245,6 millions \$ à 1,04 milliard \$ sur cinq ans pour leurs propriétaires, selon les taux marginaux d'imposition du revenu. Ces estimations montrent que l'iniquité fiscale associée au transfert des entreprises familiales est de l'ordre de 16,4 % des gains en capital réalisables lors d'un transfert au Québec.

**Considérant que la perte de revenus gouvernementaux liés aux assouplissements des dispositions fiscales applicables aux transferts d'entreprises familiales est évaluée à 5 millions \$ pour 2016 et 15 millions \$ pour les années subséquentes (budgets du Québec de mars 2015 et mars 2016), les bénéfices économiques de l'ordre de plusieurs centaines de millions \$ des transferts familiaux dépassent largement les pertes de recettes fiscales et peuvent contribuer à la relance de l'économie québécoise au cours des prochaines années.**

Finalement, à la suite des consultations effectuées par le ministère des Finances, qui visaient à définir le plus objectivement possible ce que constitue un transfert d'entreprise familiale *admissible*, les sept critères de qualification retenus demeurent restrictifs et subjectifs pour plusieurs propriétaires-dirigeants d'entreprises familiales et limitent le nombre de transferts admissibles.

Bien qu'ils éliminent le fardeau bureaucratique d'obtenir une attestation d'admissibilité d'un organisme confirmant le respect de ces sept critères, l'interprétation de certains critères reste à préciser et mal adaptés aux multitudes considérations opérationnelles que peuvent prendre un transfert familial. À titre d'exemple, l'âge du propriétaire-dirigeant, le facteur le plus déterminant des intentions de transfert familial ne figure même pas pour les petites entreprises à faible capitalisation.

Selon les estimations disponibles, **les mesures fiscales qui visent à favoriser les transferts familiaux d'entreprise pourraient encourager approximativement 1800 à 2300 propriétaires-dirigeants, au cours de deux prochaines années, à passer le flambeau à un membre de la famille.** En s'appuyant **sur la valeur moyenne des déductions fiscales de 18 531 \$ (2016) et de 21 625 \$ (2017) rapportées dans les rapports des Dépenses fiscales du Gouvernement du Québec de 2018 et 2019**, ces mesures fiscales pourraient **injecter entre 33 millions \$ et près de 50 millions \$ dans la relance de l'économie québécoise.**<sup>12</sup> Ainsi, la contribution des gouvernements à l'économie par le biais des assouplissements fiscaux est essentielle pour favoriser les transferts familiaux et relancer de l'économie québécoise.

Puisque les bénéfices économiques des transferts familiaux d'entreprises dépassent largement les pertes de recettes fiscales associées aux assouplissements fiscaux, le CTEQ recommande de :

- I. **Assouplir les conditions d'admissibilité à la déduction pour le gain en capital** pour les transferts légitimes, peu importe le type de transfert.
- II. **Harmoniser les règles fiscales entre les gouvernements fédéral et provincial** sans alourdir indûment le traitement administratif des conditions d'admissibilité. Les efforts d'harmonisation devraient se concentrer dans les secteurs les plus menacés par le vieillissement des propriétaires-dirigeants ou ceux qui sont le plus porteurs de retombées en termes de croissance de la productivité et de la richesse économique.
- III. **Saisir l'occasion des efforts de relance** de la pandémie de la COVID-19 pour mettre en œuvre **les réformes fiscales nécessaires à la relance, notamment des PME** et au transfert familial. Par exemple, à court terme, le gouvernement devrait :
  - a. **Harmoniser et indexer des seuils de l'exonération cumulative pour le gain en capital**, car cela favoriserait à court terme une plus grande équité horizontale entre les propriétaires-dirigeants de PME de différents secteurs de l'économie. Il y a également lieu de simplifier les règles lors de cette harmonisation.
  - b. **Uniformiser les conditions d'admissibilité de même que le montant de l'exonération cumulative de gain en capital à 1 000 000 \$ et la déduction de gain en capital à 500 000 \$**, autant pour la disposition d'actions admissibles de petite entreprise (AAPE) que pour les biens agricoles ou de pêche admissibles (BAPA) pour simplifier les transferts de PME et adopter une neutralité selon les secteurs d'activités.

<sup>12</sup> Des recherches montrent l'effet causal positif d'une réduction du fardeau fiscal associé à un transfert d'entreprise familiale sur l'investissement dans l'entreprise avant et suivant le transfert (Tsoutsoura, 2015). Une réduction du fardeau fiscal du cédant pourrait ainsi stimuler l'investissement dans les entreprises familiales. Tsoutsoura (2015) montre également qu'une réduction du fardeau fiscal associé au transfert d'entreprise familiale peut augmenter la propension de ce mode de transfert par rapport à un transfert interne ou externe. Tsoutsoura, M. (2015). The Effect of Succession Taxes on Family Firm Investment: Evidence from a Natural Experiment. *The Journal of Finance*, vol. LXX (2), p. 649-688.

- IV. **Étendre à tous les secteurs d'activités** l'application de la déduction pour les gains en capital en simplifiant la démarche « action admissible » pour tout transfert familial d'entreprise dont la juste valeur marchande – certifiée par un rapport d'expert - du transfert est de **moins de 1 million de dollars.**

À l'instar du régime d'accession à la propriété (RAP), la mise en place d'un programme d'accès à l'achat d'une première entreprise permettrait au repreneur (ou à des repreneurs) de retirer une somme de son REER pour financer la mise de fonds pour l'acquisition totale d'une première entreprise québécoise (100 % des actions). Les conditions de ce régime pourraient être similaires à celles du RAP soit, obtenir jusqu'à 35 000 \$ par emprunteur pour la mise de fonds d'acquisition d'une première entreprise ; retirer des fonds de son REER sans être imposé immédiatement ; et rembourser le montant retiré dans un délai de 15 ans, sans intérêts.

Cette mesure pourrait faciliter l'établissement de la mise de fonds d'un ou de repreneur(s) pour la reprise d'une entreprise et stimulerait l'investissement de capitaux par de futurs repreneurs dans des entreprises québécoises. Ainsi, le CTEQ recommande de :

- V. **Mettre en place un comité de travail avec le gouvernement fédéral, afin d'étudier les impacts et avantages de la mise en place d'un programme d'accès à l'achat d'une première entreprise.**

La révision de la fiscalité touchant le transfert d'entreprise nécessite une concertation des deux paliers gouvernementaux pour que l'impact soit tangible et majeur auprès de la communauté entrepreneuriale du Québec et, selon le CTEQ, il est impératif pour le gouvernement du Québec de :

- VI. **Mettre en place un comité de travail avec les autorités publiques fédérales** pour revoir les conditions fiscales québécoises et canadiennes touchant le transfert d'entreprise.

## Mesures réglementaires que le gouvernement du Québec pourrait abolir, alléger ou implémenter afin de favoriser la relance l'économie du Québec

Le CTEQ considère que le gouvernement du Québec, par le biais de mesures réglementaires, peut favoriser le transfert d'entreprise afin de solidifier la relance économique.

**Une nouvelle piste de solution pour pallier au manque de repreneurs est l'introduction du programme « *visa repreneurial* ».** Cette solution de reprise externe a deux objectifs principaux. D'une part, offrir une option supplémentaire aux propriétaires-dirigeants québécois qui n'ont pas de relève afin de pouvoir transférer leur entreprise à un repreneur intéressé avant leur départ à la retraite. D'autre part, ce programme permettrait de stimuler l'engouement de la reprise d'entreprises québécoises via le processus d'immigration auprès de toute personne qualifiée (entrepreneur, travailleur autonome, investisseur) et désireuse de s'installer dans l'une des 17 régions administratives du Québec avec l'objectif de reprendre les rênes d'une entreprise québécoise.

Une analyse effectuée par Statistique Canada montre que depuis la création en 1986 du programme de visa investisseur, parfois dépeint dans les médias comme « visa doré », seuls 10 % des immigrants investisseurs se sont installés au Québec. Contrairement à ce type de visa, le programme « *visa repreneurial* » proposé par le CTEQ, vise particulièrement une population d'entrepreneurs immigrants qui cherchent avant tout à s'installer au Québec avec l'objectif de reprendre une entreprise québécoise. Ils pourront ainsi, dès leur arrivée, s'intégrer et contribuer au développement économique de nos régions tout en soutenant le mouvement entRepreneurial du Québec. Le CTEQ est l'organisme tout indiqué pour recevoir le mandat officiel de la part du gouvernement du Québec concernant l'accueil des repreneurs immigrants acceptés par le *visa repreneurial*. Les objectifs du programme seraient de :

- a) Promouvoir la reprise d'entreprise à travers l'immigration ;
- b) Accélérer le processus d'immigration pour les gens d'affaires ;
- c) Faciliter la reprise d'entreprises québécoises ;
- d) Encourager la pérennité du tissu économique québécois.

Ainsi, les entrepreneurs intéressés à s'établir au Québec et à reprendre une entreprise québécoise auront la possibilité d'appliquer pour ce nouveau programme dans leur pays d'origine afin d'accélérer leur démarche et bénéficier de l'encadrement, l'accompagnement, des informations et des formations dispensées par le CTEQ, dans le processus de transfert d'entreprise. Ainsi, le CTEQ recommande au gouvernement du Québec :

**VII. Instaurer le programme *Visa Repreneurial* en plus des visas déjà existants auprès des immigrants entrepreneurs, avec une grille d'évaluation spécifique.**

## Programmes que le gouvernement peut mettre en place ou modifier afin de favoriser la relance de l'économie du Québec

Le repreneuriat est un vecteur de la relance de l'économie du Québec, car les entreprises qui seront transférées avec succès à de nouvelles générations bénéficieront des effets positifs d'un renouvellement stratégique tout en contribuant à la croissance, au développement et à la pérennité du tissu économique des régions du Québec. Les décideurs publics peuvent jouer un rôle important pour solidifier la culture entrepreneuriale du Québec Inc. en bonifiant ou élaborant divers programmes.

De concert avec Investissement Québec International et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, le CTEQ est un organisme bien placé pour réaliser des actions promotionnelles lors de salons entrepreneuriaux de la francophonie internationale afin :

- D'avoir un repreneuriat contrôlé et encadré avec des repreneurs internationaux qualifiés pour la reprise d'entreprises québécoises sans relève identifiée.
- D'allier l'expertise sectorielle d'Investissement Québec International avec l'expertise des conseillers du CTEQ pour travailler en amont avec les entreprises à fort potentiel (« gazelles », les futurs « fleurons »).

Ainsi, nous recommandons au gouvernement du Québec de :

**VIII. Soutenir financièrement le CTEQ dans un mandat spécifique**, afin de favoriser les déplacements et l'accompagnement d'entrepreneurs québécois intéressés à l'acquisition d'entreprises étrangères pour bonifier le rayonnement du savoir-faire québécois et l'expansion des sièges sociaux du Québec, et de favoriser et structurer l'accueil de repreneurs étrangers désirant s'installer au Québec pour acquérir une entreprise.

La plateforme numérique de maillage (INDEX) développée par le CTEQ existe depuis plus de cinq ans. Elle n'est toutefois pas exploitée à son plein potentiel, faute de pouvoir y intégrer les récentes avancées technologiques plus interactives, en même temps que la tendance révèle une volonté d'interagir sans intermédiaire et en toute confidentialité pour certains propriétaires-dirigeants et repreneurs.

Croire que le libre marché du transfert d'entreprise peut s'organiser seul, alors qu'il est soumis à des pressions exceptionnelles (démographie vieillissante, une crise sanitaire majeure, etc.), est prendre le risque de vivre une vague de fermetures d'entreprises sans précédent dans tous les secteurs d'activités et surtout en zones rurales. Il est, par conséquent, primordial qu'un organisme neutre, comme le CTEQ, puisse offrir aux propriétaires-dirigeants une tribune technologiquement performante leur permettant d'amorcer le transfert de leur entreprise de façon organisée afin que cette dernière reflète sa réelle valeur et son plein potentiel.

Cette mesure favoriserait la protection du tissu économique et le maintien du rythme économique des municipalités éloignées des centres urbains. De plus, elle permettrait à plusieurs communautés à caractère rural de limiter un exode migratoire des jeunes ménages ou encore de perdre des services locaux essentiels pour les citoyens.

Les coûts socio-économiques de ne pas financer une telle plateforme numérique de maillage pour favoriser le transfert d'entreprise dans toutes les régions du Québec seront toujours plus élevés que le financement de ce type de service et de son entretien. C'est pourquoi le CTEQ recommande au gouvernement du Québec de :

- IX. Investir dans une plateforme de maillage en ligne performante, unique, indépendante, confidentielle et neutre administrée par le CTEQ** pour orchestrer le marché du transfert d'entreprise, le rendre plus transparent, tout en garantissant le lien privilégié entre les repreneurs et propriétaires-dirigeants des entreprises annoncées.

Le **Fonds de transfert d'entreprise du Québec (FTEQ)** doit être à la fois une solution pour appuyer financièrement le repreneur dans son acquisition d'entreprise et accélérer le paiement de la balance de vente auprès du propriétaire-dirigeant, si tel est le cas. La réussite et la performance du FTEQ doivent être documentées et suivies annuellement, afin d'ajuster les critères d'accès et les caractéristiques de ce fonds (ex. : rachat progressif des actions) pour en maximiser la portée dans l'écosystème du transfert d'entreprise.

La mise en place de ce fonds demeure une excellente initiative du gouvernement du Québec. Cependant, il est impératif de revoir sa structure de fonctionnement et sa stratégie de promotion et d'assouplir les critères d'admissibilité afin que le FTEQ s'arrime avec la réalité et les besoins des repreneurs du Québec. C'est pourquoi le CTEQ propose que :

- La promotion du FTEQ soit accentuée auprès des communautés d'affaires du Québec et au sein de l'écosystème de développement économique ;
- La gestion du FTEQ soit confiée en partie au CTEQ, en collaboration avec Investissement Québec, en raison de sa neutralité, de son expertise en transfert d'entreprise et de sa présence dans toutes les régions administratives du Québec.

En ajoutant un budget promotionnel et deux professionnels dédiés à la gestion et à la promotion du FTEQ, le CTEQ serait l'organisme le mieux placé pour promouvoir le FTEQ et utiliser ce fonds comme un levier financier dans de nombreux projets de transferts d'entreprise, et ce dans toutes les régions et tous les secteurs d'activités.

Le CTEQ recommande de :

- X. Renforcer le continuum de services pour les besoins de la nouvelle génération de repreneurs en augmentant la promotion et facilitant l'accessibilité au FTEQ.**

Les nouvelles générations de repreneurs sont un atout permettant aux collectivités urbaines et rurales d'assurer une vitalité socioéconomique. C'est pourquoi le gouvernement du Québec devrait soutenir la jeunesse entrepreneuriale par le biais d'un programme qui aurait pour objectif d'appuyer les repreneurs de moins de 40 ans. Ce

programme pourrait couvrir trois volets névralgiques, à savoir l'intégration, l'accompagnement et le financement.

### **Volet 1 : Intégration**

Ce volet permettrait de subventionner un stage rémunéré en entreprise pour 1 an d'un repreneur de moins de 40 ans identifié par un propriétaire-dirigeant souhaitant assurer la pérennité de son entreprise. Le repreneur devrait s'engager à suivre parallèlement une formation en transfert d'entreprise développée par le CTEQ.

### **Volet 2 : Accompagnement**

Ce volet permettrait de s'assurer que les jeunes repreneurs puissent bénéficier de l'accompagnement technique de professionnels et experts spécialisés en transfert d'entreprise pour mettre en place leur projet repreneurial. Dans la mesure où le projet se qualifierait aux critères du programme, le ou les jeunes repreneurs seraient admissibles à des subventions qui couvriraient une partie des frais inhérents :

- Au diagnostic d'entreprise (formation, accompagnement d'experts et production du document) ;
- Au plan de relève (formation, accompagnement d'experts et production du document) ;
- À l'accompagnement par un mentor, un coach ou un professionnel en transfert d'entreprise (banques d'heures subventionnées) ;
- À l'évaluation de la juste valeur marchande de l'entreprise par un expert (CPA ou EEE) ;
- À la réalisation de la vérification diligente par des experts (CPA, avocat, notaire) ;
- Aux travaux légaux réalisés dans le projet repreneurial par un notaire (membre de la Chambre des notaires du Québec) ou un avocat (membre du Barreau du Québec).

### **Volet 3 : Financement**

Ce volet du programme viendrait bonifier le financement offert par le FTEQ en offrant un prêt supplémentaire par projet d'une valeur maximum de 50 000 \$ au financement octroyé par le FTEQ. Ce prêt comporterait les mêmes caractéristiques (garantie, taux, moratoire, etc.) que celles du FTEQ.

Il est donc recommandé de :

## **XI. Mettre en place un programme de soutien à la reprise d'entreprise pour les jeunes repreneurs de moins de 40 ans.**

Les impacts économiques au Québec de la pandémie de la COVID-19 sont nombreux et ont affecté plusieurs propriétaires-dirigeants qui avaient entamé la préparation et les démarches quant au transfert de leur entreprise ou qui étaient en réflexion par rapport au processus de transfert. Le projet repreneurial est un long processus. Après quelques étapes, la notion entourant le prix du transfert, ou encore la juste valeur marchande de l'entreprise, conduit le propriétaire-dirigeant à prendre conscience, dans la plupart des

cas, que le montant espéré pour le transfert ne sera pas facilement obtenu. Les démarches entourant l'exercice de valorisation d'entreprise nécessitent un investissement plus ou moins important selon le type d'entreprise et son secteur d'activités. Proposer un programme de valorisation d'entreprise est une façon de lutter contre le désinvestissement du propriétaire-dirigeant d'entreprise. C'est également une stratégie pour stimuler l'équipe en place en intégrant de nouveaux processus ou encore en se donnant les moyens de mettre en valeur le réel potentiel de son entreprise en prévision des futures négociations avec un ou des repreneurs. Le programme de valorisation correspondrait à une enveloppe permettant de payer une partie des honoraires d'experts en valorisation d'entreprises comme :

- Le diagnostic d'entreprise ;
- L'évaluation de la juste valeur marchande de l'entreprise ;
- Le plan d'action pour valoriser une entreprise ;
- L'accompagnement pour la mise en œuvre des actions de valorisation.

Les caractéristiques générales de ce programme seraient :

- a) Une enveloppe maximale de 25 000 \$ par entreprise ;
- b) 70 % des dépenses admissibles, un montant versé, après une validation par un conseiller indépendant comme ceux du CTEQ.

Un tel programme favoriserait le maintien de nombreuses entreprises en région et pourrait permettre de limiter leur fermeture et leur vente à rabais d'actifs et d'inventaires.

Afin de soutenir les entreprises dans leur préparation au transfert, le CTEQ recommande de :

## **XII. Mettre en place un programme de valorisation d'entreprise.**

La décennie de l'entrepreneuriat a permis de valoriser le métier d'entrepreneur au sein de la population et des nouvelles générations. Cependant, le repreneuriat a été oublié dans cet exercice. Il faut donc que le Québec investisse dans des offensives promotionnelles qui auraient pour objectifs 1) de mettre en valeur le gain socio-économique associé à la pérennité de nos entreprises et 2) de reconnaître l'importance du travail accompli par les bâtisseurs qui ont transmis savoirs, pouvoir et avoirs à une nouvelle génération d'entrepreneurs.

L'exemple du Japon le démontre, une population vieillissante représente une économie en péril. Pour y remédier, il faut, par conséquent, se donner les moyens de sensibiliser les entrepreneurs tout en développant un argumentaire positif autour du transfert d'entreprise. À titre d'exemple, depuis sa création, le CTEQ porte des messages rassembleurs comme : « reprendre, c'est entreprendre » ; « transférer son entreprise, c'est profiter d'une retraite méritée » ; « la relance économique, c'est bâtir sur les entreprises actuelles », et bien d'autres.

Le repreneuriat est un enjeu de société grandissant, donc le CTEQ recommande que le gouvernement du Québec :

- XIII.** Soutienne le ministère de l'Économie et l'Innovation et Investissement Québec dans **la réalisation de campagnes de promotion ciblées pour sensibiliser les propriétaires-dirigeants à assurer la pérennité de leurs entreprises par le biais d'un transfert.**

Tenir une campagne de promotion sur le repreneuriat serait un excellent pas dans la bonne direction, mais promouvoir le repreneuriat c'est également se doter d'un Fonds de Reprise d'Entreprise (FRE) géré par l'intermédiaire d'une fondation dédiée spécifiquement au transfert d'entreprise. Ce fonds pourrait être soutenu par un cadre fiscal incitant l'investissement des uns vers les projets de relève des autres. À titre d'exemple, les cotisants au fonds (propriétaires-dirigeants d'entreprises, investisseurs, anges investisseurs, etc.) seraient admissibles à des déductions fiscales ou à des « points retraite » supplémentaires. De plus, ce fonds pourrait offrir des avantages fiscaux aux « Family funds » québécois pour leur réinvestissement dans l'économie québécoise.

Premièrement, ce fonds pourrait soutenir des initiatives pour soutenir les propriétaires-dirigeants dans leur projet repreneurial. Par exemple, il pourrait soutenir une initiative du CTEQ en collaboration avec une organisation comme le Groupement des chefs d'entreprise pour la création de cercles d'affaires pour propriétaires-dirigeants qui intégrerait :

- Une forme de coaching/mentorat où le partage de vécus et de connaissances favoriserait l'évolution et la réflexion des individus dans le groupe ;
- Une approche collaborative entre gens d'affaires pour les sensibiliser aux enjeux et défis du transfert dans leur écosystème entrepreneurial.

Deuxièmement, le Fonds Reprise d'Entreprise (FRE) pourrait être une nouvelle version du Fonds Jeunesse pour valoriser le repreneuriat. Le gouvernement pourrait amorcer la démarche et le milieu des affaires devrait le prendre en charge par la suite. Ce fonds bénéficierait directement aux jeunes repreneurs de moins de 40 ans et pourrait être jumelé au programme susmentionné afin de supporter les jeunes repreneurs.

Finalement, la promotion de ce Fonds Reprise d'Entreprise (FRE) pourrait être décuplée grâce au Registraire des entreprises du Québec qui rejoint tous les entrepreneurs du Québec.

Le CTEQ recommande que :

- XIV.** Le gouvernement du Québec soutienne la mise en place d'un **Fonds Reprise d'Entreprise (FRE)** géré par une fondation dédiée spécifiquement au transfert d'entreprise.

## Secteurs de l'économie qui devraient être favorisés par le gouvernement du Québec

En plus de son mandat principal, dans les dernières années, le CTEQ s'est vu confier des mandats sectoriels, comme ceux du tourisme et de la culture. Une approche sectorielle est au cœur de la vision du CTEQ. Cela lui permet de favoriser la sensibilisation des propriétaires-dirigeants aux enjeux du transfert d'entreprises clés et de les accompagner en amont dans leur projet repreneurial. À la suite de l'adoption de la loi 27, et avec l'actualisation de l'organisation de certains ministères et organismes responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques du gouvernement en matière d'économie, il existe un fort potentiel au jumelage de l'expertise du CTEQ, avec celle d'Investissement Québec. Entre autres, cela pourrait permettre des actions concertées et spécifiques dans certains secteurs d'activités ciblés afin de soutenir les propriétaires-dirigeants dans la réussite du transfert de leur entreprise.

### Le repreneuriat et l'approche sectorielle

Selon *Duhamel et al. (2019)*, la répartition géographique et la répartition sectorielle des intentions de transfert d'entreprise jusqu'en 2022 démontrent une concentration relativement élevée.

Premièrement, la répartition géographique des intentions de transfert montre qu'elles sont relativement plus importantes en zone rurale qu'en zone urbaine. De plus, entre les trois agglomérations urbaines de Québec, Montréal et Ottawa-Gatineau, c'est à Québec qu'il y a une plus forte intention de transferts d'entreprise et à Montréal qu'elle est la plus faible. Cette répartition géographique suggère que les propriétaires-dirigeants d'industries des services, avec un capital intangible relativement plus important que dans l'industrie manufacturière, sont ceux qui démontrent des intentions de transfert les plus élevées au Québec, vu la composition de l'économie québécoise en 2017.

Deuxièmement, la répartition démographique des intentions de transfert suggère que les dans les industries de technologies de pointe, généralement plus jeunes, plus diverses et plus inclusives, elles sont plus faibles que dans les secteurs plus traditionnels des services tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche et chasse, le tourisme et les services d'hébergement et de restauration. Dans leur rapport, *Duhamel et al. (2019)* montrent que les intentions de transfert d'entreprise dans ces secteurs sont relativement plus élevées que celles de secteurs comme ceux des technologies de l'information et des communications (9,6 %) et des industries fondées sur le savoir (4,6 %).

Au Québec, les intentions de transfert d'entreprise les plus élevées se retrouvent dans les secteurs des services d'hébergement et de la restauration (46 %) et du tourisme (43 %), de l'agriculture, foresterie, pêche et chasse et de l'extraction minière et extraction de pétrole et de gaz. Bien que le transfert externe semble privilégié à 81 % dans les secteurs des services de l'hébergement et de la restauration et du tourisme, on remarque une forte préférence pour le transfert familial dans les entreprises des secteurs de l'agriculture,

foresterie, pêche et chasse, et de l'extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (83 %).

### **Les secteurs d'activités à soutenir à très court terme**

Les secteurs d'activités particulièrement touchés par la pandémie de la COVID-19, comme ceux du tourisme, de la culture et du commerce au détail, devraient être prioritaires par l'aide du gouvernement du Québec afin d'éviter des dommages structurels à ces industries souvent importantes pour la vitalité économique de plusieurs régions.

#### **1. Secteurs du tourisme (principalement l'hébergement et restauration) et de la culture**

En plus des programmes existants, le gouvernement du Québec pourrait appuyer la mise en place d'instruments financiers favorisant l'accès à des capitaux patients (par exemple des prêts en quasi-équité) pour les repreneurs d'entreprise dans ces secteurs d'activités. Cela pourrait stimuler l'arrivée de nouveaux repreneurs et déverrouillerait des possibilités de reprise et de croissance dans les secteurs du tourisme et de la culture.

#### **2. Commerce de détail**

Appuyer le transfert et la relance d'entreprise dans le secteur du commerce de détail est éminent afin de préserver des entreprises essentielles à l'identité et la vitalité de plusieurs municipalités et pour solidifier le développement économique local. Par conséquent, en plus des programmes existants, le gouvernement du Québec pourrait appuyer la mise en place d'un programme de subventions pour soutenir financièrement les repreneurs dans la transition numérique d'une entreprise acquise dans le secteur du commerce de détail. L'implantation d'infrastructures numériques permettra aux repreneurs d'améliorer la capacité concurrentielle de l'entreprise dans les premières années de la reprise.

### **Les secteurs d'activités à soutenir à court et moyen terme**

Le gouvernement devrait également soutenir le transfert d'entreprise dans les secteurs d'activités à forte valeur ajoutée qui soutiennent l'économie québécoise par l'innovation, la productivité et l'exportation. Par exemple, l'ampleur des enjeux du secteur de l'aéronautique pourrait justifier une alliance gouvernementale provinciale/fédérale dans le soutien autant auprès des grands donneurs d'ordres qu'auprès des fournisseurs de 1er et 2e rang, car ce sont souvent au Québec des fleurons en devenir d'une grappe industrielle à fort potentiel.

#### **3. Le secteur manufacturier**

Le secteur manufacturier joue un rôle essentiel dans plusieurs régions. L'expérience du CTEQ révèle d'ailleurs qu'il attire de nombreux repreneurs compétents et qualifiés prêts à investir et s'impliquer dans leur développement. Créatrices d'emplois et de richesse, les entreprises manufacturières doivent être appuyées dans la relance économique afin

d'éviter des fermetures massives par les propriétaires-dirigeants démobilisés à la suite des impacts délétères de la crise sanitaire.

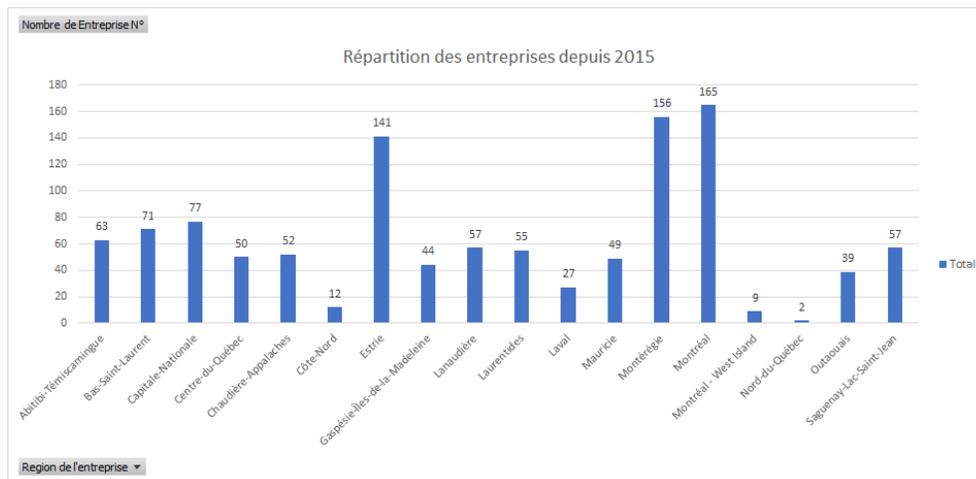
Les entreprises de ce secteur d'activités doivent être soutenues dans cette phase de relance et de valorisation par un programme comme celui présenté en amont, qui viendrait payer en partie les honoraires d'experts en valorisation.

#### 4. Le secteur de la construction

Le secteur de la construction est l'un des plus souvent cités dans les discours et programmes de relance économique. Le CTEQ accompagne de nombreuses entreprises dans ce secteur. Elles sont souvent implantées dans leur région d'origine et impliquées dans de nombreux marchés. L'une des façons de stimuler la reprise économique dans ce secteur serait de soutenir les entreprises qui désirent croître par le biais d'acquisitions. Cela leur permettrait de se structurer adéquatement afin de répondre favorablement aux appels d'offres publiques municipales, provinciales, nationales et internationales.

Le CTEQ, avec sa plateforme de maillage (L'INDEX) et son équipe de conseillers répartie sur l'ensemble du territoire québécois, peut faciliter des rapprochements entre les entreprises complémentaires de ce secteur d'activités. Cette solution s'arrimerait avec la future stratégie de relance par des infrastructures et des chantiers du gouvernement du Québec.

**Graphique 2 : Résultats du CTEQ – Secteurs Construction, Fabrication, Commerce de gros et de détail (1069 entreprises)**



Les entreprises du secteur de la construction doivent être appuyées dans cette phase de relance en recevant du support pour la croissance par acquisition et en ayant accès à un programme de valorisation comme présenté précédemment.

## 5. L'alimentation et le transport

Deux secteurs se distinguent également depuis quelques années : l'alimentation (alimentation & transformation alimentaire) et les transports. Pendant la pandémie, ces deux secteurs d'activités ont été retenus comme essentiels. Avec une hausse de la demande dans ces secteurs, la valeur de plusieurs entreprises y œuvrant a nécessairement augmenté, sans nécessairement voir leurs marges bénéficiaires suivre la tendance. Les secteurs essentiels, comme les autres, sont soumis aux mêmes règles de marché. En revanche, pour éviter des fermetures de succursales d'alimentation ou de la décroissance dans les entreprises de transport, il appert primordial de travailler en amont, de façon spécifique et structurée, avec les propriétaires-dirigeants de ces deux secteurs sur le transfert de leur entreprise.

L'évolution des règles fiscales en transfert d'entreprise et la mise en place de programmes favorisant leur pérennité permettraient de stimuler les propriétaires-dirigeants de ces secteurs essentiels à mieux planifier leur transfert et, dans la foulée, éviter des décisions précipitées qui pourraient affecter leur main-d'œuvre et leur communauté.

**Le repreneuriat et l'approche sectorielle ne font qu'un.** Adopter une stratégie de relance économique sectorielle suppose forcément l'intégration d'une culture entRepreneuriale en son sein.

## Conclusion

Avec le présent mémoire, le CTEQ propose au gouvernement du Québec un véritable plan d'action repreneurial qui s'appuie sur quatre axes pour la relance de l'économie québécoise. Le CTEQ considère qu'il est primordial de mettre en place des politiques et initiatives publiques qui appuient le transfert d'entreprise afin de s'assurer du maintien et du développement de l'écosystème entRepreneurial québécois.

Premièrement, le CTEQ propose d'implanter des mesures fiscales qui faciliteront toutes les stratégies de transferts d'entreprise. L'harmonisation des normes fiscales touchant le transfert d'entreprise avec les autorités fédérales, la correction des actuelles iniquités fiscales entre les stratégies de pérennité (familial versus externe) et les secteurs d'activités, la mise en place d'un programme d'accès à l'achat d'une première entreprise sont quelques exemples des nombreuses propositions soumises dans le cadre de la présente consultation.

Deuxièmement, le CTEQ considère que des mesures réglementaires favorisant, entre autres, des initiatives comme le *Visa Repreneuriat* et des missions repreneuriales dans la francophonie internationale, permettraient de rendre le marché du transfert d'entreprise plus fluide et dynamique et d'augmenter le nombre de repreneurs qualifiés pour faire face au défi grandissant du vieillissement des propriétaires-dirigeants d'entreprises québécoises.

Troisièmement, il nous apparaît évident que des programmes et mesures doivent être instaurés par le gouvernement, afin de solidifier l'ancrage au Québec de « gazelles » et de « fleurons » et pour appuyer le transfert d'entreprise à de nouvelles générations de repreneurs. Optimiser et accélérer le maillage avec des outils numériques d'avant-garde comme une plateforme de références, réviser et bonifier des solutions financières dédiées et adaptées au transfert d'entreprise et aider concrètement les propriétaires-dirigeants d'aujourd'hui et de demain par le biais d'un programme de soutien aux jeunes repreneurs et d'un programme de valorisation sont toutes des propositions phares que nous jugeons importantes pour renforcer et accentuer la culture entRepreneuriale au Québec.

Quatrièmement, le gouvernement devrait mettre en place les éléments pour appuyer une approche repreneuriale par secteur d'activités et des actions sectorielles ciblées afin de soutenir les propriétaires-dirigeants des secteurs clés dans la réussite du transfert de leur entreprise et pour préserver les « fleurons » de l'économie québécoise.

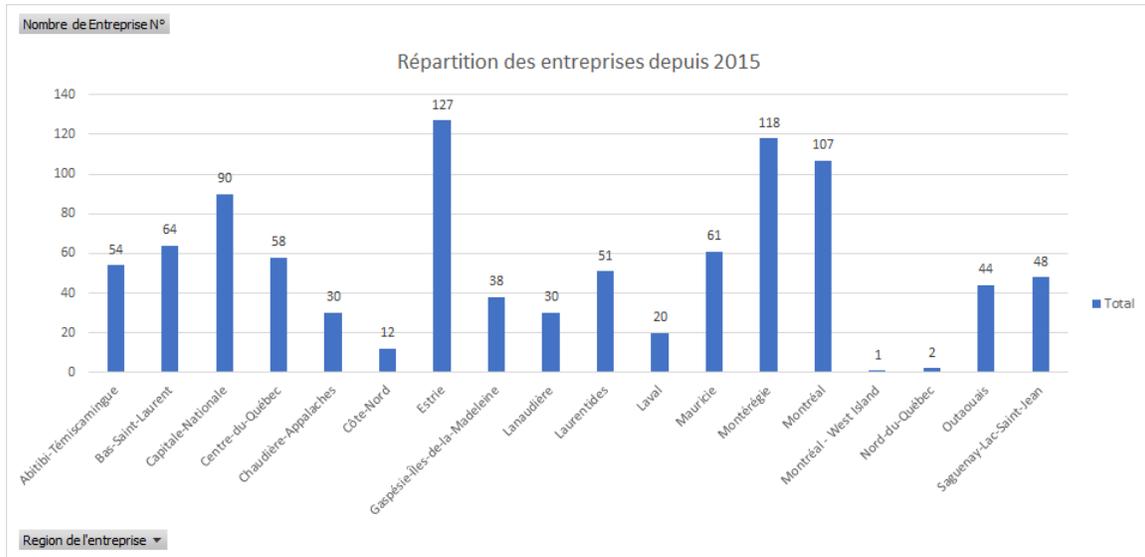
En conclusion, le repreneuriat constitue un vecteur de la relance de l'économie du Québec. Les entreprises qui seront transférées avec succès à de nouvelles générations d'entrepreneurs contribueront à la croissance, au développement et à la pérennité du tissu économique des régions du Québec. Le CTEQ œuvre et œuvrera à la pérennité du patrimoine entRepreneurial du Québec inc. et est prêt à collaborer et soutenir toutes les initiatives gouvernementales qui permettront de stimuler la culture entRepreneuriale et la survie des entreprises existantes.

## ANNEXES

### Résultats complémentaires du CTEQ depuis 2015

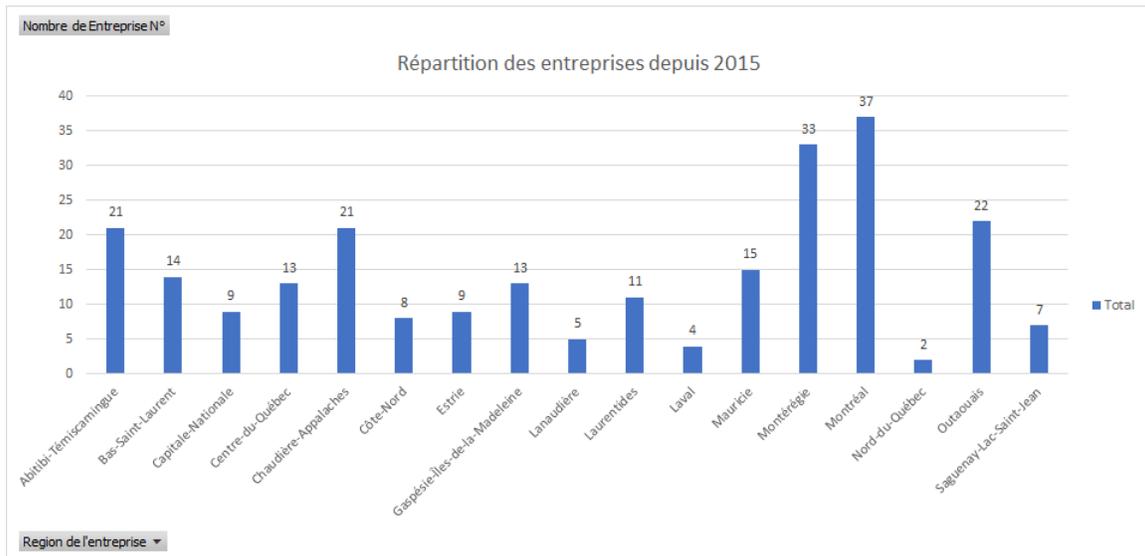
#### Résultats du CTEQ – Transfert complété avec succès

- 955 transferts complétés depuis 2015



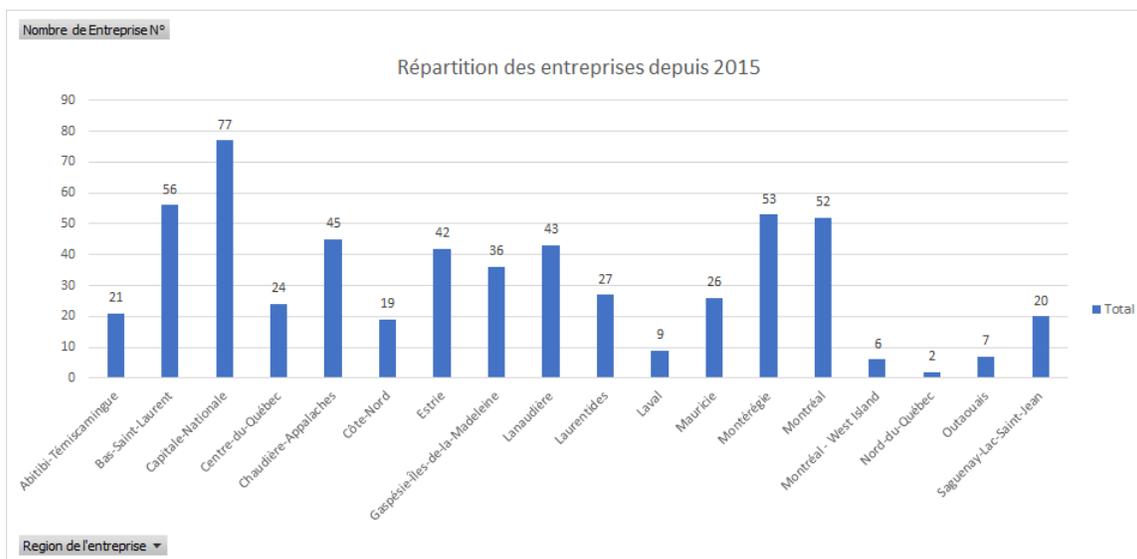
#### Résultats du CTEQ – Transferts en cours (janvier 2021)

- 244 transferts en cours



## Résultats du CTEQ – Entreprises à la recherche d'un repreneur

- 565 entreprises en attente d'un repreneur



## Profil des entreprises clientes au CTEQ

Année	Somme de Moyenne CA	Nb employés
2015	279 250 000 \$	2920
2016	609 275 000 \$	10 112
2017	875 875 000 \$	9491
2018	749 787 500 \$	6765
2019	1 041 725 000 \$	7959
2020	663 825 000 \$	14 534
2021	8 075 000 \$	69
<b>Total général</b>	<b>4 227 812 500 \$</b>	<b>51 850</b>

Information financière	Échantillon	Somme	Moyenne
<b>BAIIA</b>	120	30 767 844	256 399
<b>JVM</b>	395	709 844 439	1 797 074
<b>Valeur des Actifs</b>	343	503 287 546	1 467 311
<b>Prix de vente demandé</b>	1578	1 598 897 446	1 013 243